



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 29 mai 2025

WFP/EB.A/2025/5-A

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Politique en matière d'ancrage local

Projet de décision*

Le Conseil approuve le document intitulé "Politique en matière d'ancrage local" (WFP/EB.A/2025/5-A).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme V. Guarnieri
Sous-Directrice exécutive
Département des opérations liées aux programmes
courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

Introduction

1. La présente politique a pour objet de placer les acteurs locaux et nationaux au centre des efforts déployés par le PAM pour éliminer la faim, en prenant acte de leur contribution en tant que premiers intervenants en cas de crise, mais aussi comme détenteurs d'une connaissance et d'une expérience ancrées localement des activités humanitaires ou axées sur le développement. Il s'agit d'un changement d'orientation profond, en harmonie avec les engagements pris au niveau international et avec les priorités nationales, et à l'unisson des principes humanitaires¹ et du cadre mondial du PAM visant à donner des assurances². Une vision d'ensemble est ici énoncée, dans le but de rendre les modalités de la coopération avec les partenaires actuels et futurs plus inclusives, d'un meilleur rapport coût-efficacité et plus efficaces.
2. Au PAM, l'expression "ancrage local" s'entend comme suit:
Un processus de remaniement de la conception, de l'exécution et du financement de l'action menée par le PAM à la confluence de l'aide humanitaire et du développement, dont l'objectif est de mieux appuyer les initiatives pilotées localement pour répondre aux besoins et aux priorités propres des personnes touchées.
3. La présente politique définit une stratégie structurée de renforcement du rôle joué par les "acteurs non étatiques" locaux et nationaux³, destinée à compléter l'appui apporté par le PAM aux gouvernements et à promouvoir la prise de décisions en commun dans le cadre de l'action humanitaire. Elle souligne combien il est important de fournir des ressources financières de manière directe et souple aux acteurs locaux, de rendre plus audible la voix des populations locales et d'adapter les relations entretenues avec les instances facilitatrices⁴ – à savoir les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, le secteur privé et d'autres acteurs encore – afin de mieux appuyer les initiatives prises en main localement.
4. Dans un environnement caractérisé par l'augmentation des besoins et la raréfaction des ressources, l'ancrage local rend possible la transposition à une plus grande échelle d'interventions pilotées sur place et favorise l'évolution du PAM vers des approches présentant un meilleur rapport coût-efficacité et des modèles de prestation de services durables. Cette démarche passe par le perfectionnement de mécanismes contractuels et financiers qui facilitent l'octroi de ressources financières directement aux acteurs locaux et nationaux. En perfectionnant les outils et les approches de l'évaluation et de la mesure du succès, le PAM appuiera la transition de ses programmes vers leur prise en main aux niveaux national et local, lorsque ce sera possible. Cette réorientation en profondeur rendra

¹ Ces principes sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance; voir les résolutions 46/182 et 58/114 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² PAM. 2024. [WFP Global assurance framework](#).

³ L'expression *acteurs locaux et nationaux* renvoie au sens large aux acteurs étatiques et non étatiques qui ont pour mission de répondre aux besoins essentiels des populations qu'ils servent et de représenter les individus dans le besoin, ou qui disposent de connaissances et de ressources précieuses compte tenu du contexte dans lequel ils agissent, propres à renforcer l'efficacité, la pérennité et la réalisation à différentes échelles des programmes humanitaires et de développement. Les acteurs locaux et nationaux incluent des acteurs non étatiques tels que des ONG, des organisations communautaires ou encore de petites entreprises locales, et des acteurs étatiques dont les autorités et institutions gouvernementales.

⁴ L'expression *instances facilitatrices* désigne des acteurs nationaux et internationaux qui instaurent des conditions idoines qui donnent à d'autres acteurs locaux et nationaux les moyens de jouer un rôle déterminant lors de la prise de décisions, avec pour objectif d'amplifier leur impact sur les mesures stratégiques et au niveau des systèmes; il peut s'agir de gouvernements, d'ONG internationales, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'institutions financières internationales, de donateurs, du secteur privé et d'organismes universitaires et de recherche.

nécessaires des arbitrages entre risques et gains, sur la base d'évaluations des risques tenant compte du contexte et de l'existence de conflits, et centrées sur les personnes.

Contexte

5. Les conflits, les phénomènes météorologiques extrêmes, la contraction de l'économie à l'échelle planétaire et le creusement des inégalités conduisent à l'aggravation de l'insécurité alimentaire partout dans le monde. En 2024, 343 millions de personnes⁵ souffraient de faim aiguë, dont 44,4 millions connaissaient une insécurité alimentaire aiguë atteignant un niveau d'urgence, voire pire⁶. De plus en plus, il est considéré comme essentiel de tirer parti des connaissances et de l'expérience des acteurs locaux agissant en première ligne pour que les interventions humanitaires soient menées en temps opportun, au moindre coût, dans le souci de rendre compte de l'action menée, à l'échelle voulue et de façon mieux ciblée. Pour promouvoir cette approche, les décisions arrêtées et les solutions mises en œuvre doivent l'être au plus près des communautés servies et avec leur collaboration⁷, en tenant compte du rôle primordial qu'elles jouent aux fins du renforcement de la résilience et de la promotion de la cohésion sociale, de la durabilité de l'environnement ainsi que du développement socioéconomique et du capital humain⁸.
6. En mars 2025, amplifiant le caractère d'urgence du changement en question, le Coordonnateur des secours d'urgence a engagé une réinitialisation des modalités de l'action humanitaire⁹, avec pour objectifs de mener les interventions face aux crises efficacement avec des moyens limités; de repenser l'organisation de l'action humanitaire; de transférer des leviers de pouvoir aux dirigeants locaux et aux communautés touchées. Ces priorités s'inscrivent dans le droit fil des engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 et au titre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir rendre l'action humanitaire "aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire"¹⁰. Elles exigent des efforts concertés aux fins d'un rééquilibrage de la dynamique du pouvoir¹¹ et des modalités de la prise de décisions, pour que la voix des populations locales soit le déclencheur de l'action.
7. En promouvant des approches équitables et inclusives fondées sur le respect, la confiance et la complémentarité, la présente politique fait apparaître que les interventions à grande échelle sont d'autant plus efficaces que la participation et la prise en main au niveau local s'affermissent. Elle se concentre sur l'amélioration de l'accès aux ressources financières, des investissements, des partenariats et de la mise en commun des capacités des acteurs locaux – s'agissant en particulier des organisations de la société civile et des organisations communautaires qui sont dirigées par des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des représentants de peuples autochtones, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – ainsi que sur le renforcement des partenariats avec les instances facilitatrices.

⁵ PAM. 2024. *WFP 2025 Global Outlook*. Les estimations établies pour 2024 l'ont été à partir d'informations concernant 74 pays où intervient le PAM et pour lesquels des données étaient disponibles.

⁶ Phase 4 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Cadre harmonisé, dont relèvent les personnes classées comme étant "gravement touchées par l'insécurité alimentaire" selon la méthode unifiée de communication des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire [CARI (Consolidated Approach for Reporting Indicators of Food Security)].

⁷ Conseil international des agences bénévoles. 2018. *Localization examined: An ICVA Briefing Paper*.

⁸ Sharetrust. 2022. *Passing the Buck: The Economics of Localizing International Aid*.

⁹ Le concept de réinitialisation des modalités de l'action humanitaire ("humanitarian reset") a été présenté en mars 2025 par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

¹⁰ Comité permanent interorganisations. [Page Web sur l'ancrage local](#) (en anglais uniquement).

¹¹ Ibid.

Champ d'application

8. La présente politique est en harmonie avec le Plan stratégique du PAM¹² et vient compléter les autres politiques et stratégies¹³ de celui-ci qui mettent en relief le rôle essentiel des partenariats avec les organisations locales et nationales, tout en accordant la priorité à l'utilisation des capacités nationales et locales existantes. Les cadres du PAM mettent aussi l'accent sur l'importance de la participation des communautés, ainsi que de la prise en main et du pilotage par celles-ci des activités menées.
9. Dans l'optique de la réinitialisation des modalités de l'action humanitaire – et sachant que la plupart des opérations qu'il mène le sont dans le domaine humanitaire –, le PAM adoptera une approche plus résolument axée sur l'ancrage local, et améliorera ses modèles d'exécution et de prestation de services sur la base de partenariats équitables avec les acteurs locaux et nationaux.
10. Lorsque ce sera possible, le PAM accélérera la mise en œuvre des activités pilotées localement, en prêtant une assistance et des services techniques aux acteurs locaux et nationaux, envisagés non pas comme des intermédiaires, mais comme des responsables possédant la maîtrise des interventions en question. Partant, le PAM progressera dans la transition du statut d'"exécutant" à celui de "facilitateur", en créant des conditions propices à l'application de solutions locales durables, à l'échelle voulue, et en ouvrant la voie à des stratégies de sortie par étapes tirant parti des acquis en matière de capacités nationales et préservant l'application du principe de responsabilité à l'égard de toutes les personnes touchées.
11. À mesure que le PAM évolue vers des activités plus ancrées localement, il doit mobiliser deux types de partenaires distincts mais complémentaires, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, des donateurs et d'autres instances facilitatrices.
 - *Acteurs non étatiques*: la présente politique décrit la manière dont le PAM compte renforcer sa collaboration avec les acteurs non étatiques, en particulier les partenaires coopérants locaux et nationaux¹⁴; les organisations communautaires¹⁵; les entreprises locales (microentreprises et petites entreprises) et les entrepreneurs qui interviennent dans les chaînes d'approvisionnement et les marchés locaux.

¹² Elle est conforme tant au Plan stratégique pour 2022-2025 (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2) qu'au Plan stratégique pour 2025-2028, qui est en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document.

¹³ Entre autres, la politique de renforcement des capacités des pays (WFP/EB.A/2022/5-A), la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1), la politique en matière de transferts monétaires (WFP/EB.A/2023/5-A), la politique en matière de résilience (WFP/EB.2/2024/4-A), la politique en matière de changements climatiques (WFP/EB.2/2024/4-C), la politique en matière de repas scolaires (WFP/EB.2/2024/4-B) et la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (WFP/EB.2/2019/4-C), ainsi que la [stratégie pour améliorer l'alimentation et lutter contre la malnutrition](#) et la [stratégie globale du PAM en matière de VIH pour 2025-2030](#) (Feeding health, the last mile on HIV – WFP's global strategy for 2025–2030).

¹⁴ La présente politique se concentre sur les partenaires coopérants non étatiques locaux et nationaux qui ont leur siège et opèrent dans leur propre pays, bénéficiaire d'aide, et gèrent des systèmes de collecte de fonds et de gouvernance indépendants d'organisations et de sociétés étrangères internationales.

¹⁵ La présente politique inclut parmi les organisations communautaires tous les groupes locaux qui représentent les femmes, les personnes handicapées, les jeunes, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que d'autres groupes sous-représentés ou marginalisés.

- *Acteurs étatiques*¹⁶: la présente politique vise à compléter l'appui déjà apporté par le PAM aux acteurs étatiques ainsi que les partenariats forgés avec eux, comme indiqué dans d'autres politiques. La politique de renforcement des capacités des pays (2022)¹⁷ définit la nature de l'appui apporté par le PAM aux systèmes nationaux¹⁸. Cette politique met en relief le rôle central joué par les acteurs étatiques pour ce qui est de répondre aux besoins de leurs populations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en prenant acte des contributions précieuses des acteurs non étatiques aux processus de prise de décisions pilotés par les gouvernements. En outre, la coopération avec les gouvernements est ancrée dans les plans stratégiques de pays (PSP).

Exploitation par le PAM de son portefeuille et de ses atouts propres

12. La présente politique s'appuie sur l'expérience approfondie du PAM¹⁹, sur sa présence opérationnelle, sur des chaînes d'approvisionnement robustes et sur des partenariats solides mis en place avec les gouvernements, les autorités locales, les organisations de la société civile et les communautés. En 2023, le PAM a travaillé en partenariat avec plus de 700 ONG locales pour apporter un soutien aux communautés en situation d'insécurité alimentaire. En tout, en 2023, 31,1 pour cent des fonds destinés par le PAM à l'aide humanitaire – soit 2,63 milliards de dollars É.-U – ont transité par des acteurs locaux et nationaux, dont 24,2 pour cent par des acteurs non étatiques²⁰. Ces fonds ont été utilisés dans divers domaines, par exemple pour financer les secours organisés localement à la suite de catastrophes²¹, renforcer les capacités de certaines ONG, favoriser la prise en charge d'activités au niveau local²², ou encore dispenser des formations à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ayant pour objectif de garantir à chacun sa sauvegarde et la préservation de sa dignité.

¹⁶ Les partenariats et le travail exécuté par le PAM avec les systèmes gouvernementaux nationaux sont régis par plusieurs autres politiques du PAM, entre autres la politique de renforcement des capacités des pays (2022), la stratégie en matière de protection sociale (2020), la politique en matière de résilience (2024) et la politique en matière de changements climatiques (2024).

¹⁷ "Politique actualisée de renforcement des capacités des pays" (WFP/EB.A/2022/5-A).

¹⁸ Systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, systèmes de protection sociale et systèmes alimentaires.

¹⁹ Les données issues d'évaluations consacrées à l'action menée par le PAM au sujet de l'ancrage local proviennent de neuf documents établis entre 2020 et 2024. Il s'agit notamment des documents suivants: PAM. 2024. *Synthesis of evidence and lessons on WFP's cooperating partners from centralized and decentralized evaluations*; PAM. 2025. *Summary of evidence: Country capacity strengthening*; PAM. 2023. *Summary of Evidence: Lessons on Community Engagement in West and Central Africa*.

²⁰ Autoévaluation du PAM relative au Grand Bargain (2024) (en anglais uniquement). Les chiffres communiqués au titre de 2023 incluent la valeur des montants en espèces et des produits.

²¹ PAM. 2024. *Évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale 2018-2023*; PAM. 2025. *Summary of evidence – Country capacity strengthening*; Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle du Comité permanent interorganisations. 2022. *Inter-Agency Humanitarian Evaluation of the Yemen Crisis*; PAM. 2023. *Evaluation of WFP's Disaster Risk Reduction and Climate Change Policies*.

²² PAM. 2024. *Synthesis of evidence and lessons on WFP's cooperating partners from centralized and decentralized evaluations*; PAM. 2024. *Évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale 2018-2023*.

13. Le PAM encourage actuellement l'ancrage local au moyen de chaînes d'approvisionnement robustes, en collaborant avec le secteur privé local aux fins de la prestation de divers services logistiques – transport, entreposage et formalités douanières. Quelque 90 pour cent des camions utilisés pour acheminer l'assistance fournie par le PAM sont loués à des entreprises locales. En outre, pour la remise en état d'infrastructures essentielles, le PAM facilite l'accès à des moyens logistiques partagés, dont dépendent les intervenants locaux pour obtenir des gains d'efficacité et apporter rapidement des réponses en cas de situation d'urgence.
14. Le PAM appuie l'économie locale en procédant à des achats locaux ou régionaux de produits alimentaires, souvent auprès de petits exploitants agricoles. Cela réduit les coûts de transport et les délais de livraison tout en stimulant l'agriculture et les marchés locaux. En 2023, 60 pour cent de la part du budget annuel consacrée aux achats par le PAM (1,1 milliard de dollars) ont été mobilisés pour des achats effectués auprès de fournisseurs locaux et régionaux. Cette même année, les ventes de denrées alimentaires par des groupes de petits exploitants agricoles ayant reçu un appui de la part du PAM ont atteint un volume de près de 90 000 tonnes, évalué à 56 millions de dollars.
15. Le PAM contribue également aux marchés locaux au moyen de ses programmes de transferts de type monétaire²³ et d'appui aux marchés locaux. L'injection de liquidités dans les économies, associée à des mesures visant à remédier aux déficiences des chaînes d'approvisionnement, accroît le pouvoir d'achat et stimule la demande de produits alimentaires locaux²⁴. Le PAM aide à stabiliser les marchés et à renforcer la résilience des entreprises locales en remédiant à l'insuffisance de la demande et de l'approvisionnement s'agissant de produits et de services locaux, ce qui permet à ces entreprises de demeurer opérationnelles en période de choc. D'après les travaux de recherche menés, les transferts de type monétaire contribuent à créer de l'emploi et génèrent un effet multiplicateur des revenus, compris entre 1,34 dollar et 2,52 dollars pour chaque dollar transféré²⁵, ce qui démontre l'incidence durable de l'assistance monétaire pour les communautés locales (voir l'encadré 1).

Encadré 1: L'assistance sous la forme de transferts de type monétaire et l'économie locale

En 2023, le PAM a transféré 2,9 milliards de dollars à 57,5 millions de personnes dans 76 pays. L'assistance sous forme de transferts de type monétaire représente désormais quelque 40 pour cent de son portefeuille d'assistance global. Au moyen de ses programmes de transferts de type monétaire, le PAM promeut l'autonomisation économique des femmes et leur accès à l'économie numérique en virant des liquidités directement sur leur compte. En 2023, le PAM a agi en partenariat avec quelque 5 700 détaillants locaux dans 35 pays, renforçant ainsi leur présence sur les marchés locaux; il a apporté un appui à 2,3 millions de femmes (contre 880 000 en 2020, soit plus du double) au moyen de transferts directs d'un montant total de 309 millions de dollars*.

* "Point sur l'application de la politique du PAM en matière de transferts monétaires" (WFP/EB.2/2024/4-E).

²³ Les transferts de type monétaire englobent les transferts d'argent ou de bons-valeur; leur utilisation n'est assortie d'aucune restriction quand ils se matérialisent sous la forme d'espèces, mais est soumise à restrictions dans le cas des bons-valeur. Les transferts de type monétaire peuvent être réalisés sous une forme matérielle (remise d'espèces en main propre) ou électronique – ils sont alors versés sur des porte-monnaie numériques ou sur des comptes mobiles. Les bons-valeur sont échangeables chez des commerçants locaux sous contrat. Les bons-produits ne sont pas considérés comme des transferts de type monétaire.

²⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. 2015. *The impact of cash transfers on local economies*.

²⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2016. *Les transferts monétaires: leurs impacts économiques et productifs – Données probantes tirées des programmes mis en œuvre en Afrique subsaharienne*.

Principes directeurs

16. Deux tiers des personnes auxquelles le PAM vient en aide vivent dans une zone en situation de conflit. La majorité d'entre elles sont des femmes et des filles qui résident dans des endroits reculés et difficiles à atteindre, où l'accès aux services est limité. Le PAM est déterminé à exécuter des programmes axés sur les personnes et fondés sur les besoins, dans le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et de telle manière que ses activités soient menées en toute sécurité et exemptes de quelque forme que ce soit d'exploitation ou d'atteinte sexuelles. Lorsqu'il prête assistance, le PAM adhère strictement aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance opérationnelle, et veille à ce que cette assistance soit guidée par une analyse tenant compte des conflits, du contexte et des risques existants, ainsi que par les valeurs qui sont siennes²⁶.
17. Le PAM s'emploie à échanger avec les acteurs locaux dans un esprit de respect et de confiance mutuels, guidé par les principes de partenariat entérinés dans l'ensemble du secteur, à savoir l'égalité, la transparence, la responsabilité et la complémentarité²⁷. La présente politique repose sur les principes suivants:
 - i) *Les acteurs locaux et nationaux sont, en dernier ressort, ceux qui ont la maîtrise des interventions menées au niveau local et qui les dirigent.* Le PAM partage le pouvoir décisionnaire avec eux, en respectant leur mandat et leur autonomie respectifs, tout en favorisant l'éclosion d'espaces inclusifs fondés sur la confiance mutuelle, l'obligation de rendre compte et la collaboration.
 - ii) *Les acteurs locaux et nationaux sont dotés de connaissances et de capacités précieuses.* Le PAM exploite les connaissances, l'expérience, les compétences et capacités de ces acteurs pour améliorer les interventions menées en réponse aux crises ainsi que la réduction des risques.
 - iii) *Tout le monde mérite d'avoir voix au chapitre.* Le PAM veille à ce que la participation de tous soit réelle en levant les obstacles qui empêchent les groupes sous-représentés d'apporter leur contribution – qu'ils résultent de facteurs physiques, géographiques ou socioéconomiques; soient liés à la sécurité personnelle; procèdent de caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique ou l'appartenance à un peuple autochtone.
 - iv) *Les personnes sont le cœur de cible de l'action du PAM.* Le PAM sollicitera la contribution directe des personnes touchées à l'élaboration et à l'application d'approches fondées sur les besoins, sûres et transparentes, qui soient respectueuses des priorités locales et fidèles au principe consistant à "ne pas nuire".

Adaptation à divers contextes opérationnels

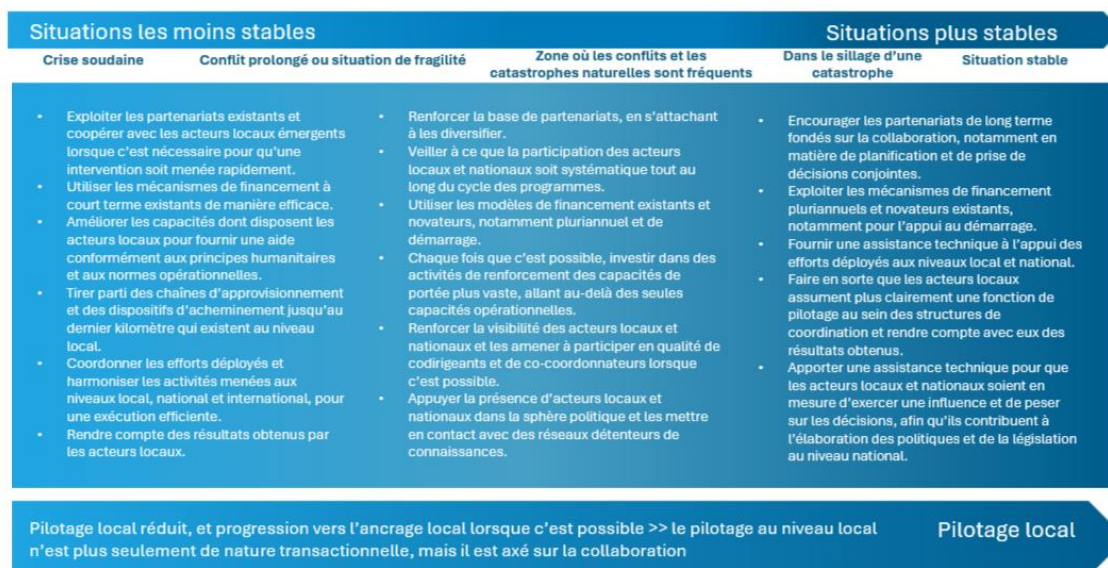
18. Il n'existe pas de solution toute faite pour promouvoir l'ancrage local. Le PAM doit être flexible et s'adapter à divers acteurs et environnements. Dans la plupart des situations, il agit aux multiples étapes de la progression sur la voie de l'ancrage local, comme indiqué dans la figure 2, qui énonce un certain nombre d'attentes générales et non contraignantes en fonction du contexte opérationnel.

²⁶ WFP. 2023. [World Food Programme: The values that drive us](#).

²⁷ Comité permanent interorganisations. 2007. Page Web présentant les [principes en matière de partenariat approuvés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire](#) (en anglais uniquement).

- *En cas de crise soudaine*, comme une catastrophe ou un conflit se déclenchant subitement, le PAM privilégiera les partenariats existants et, si nécessaire, recherchera de nouveaux partenaires locaux susceptibles d'appuyer une intervention rapide pour sauver des vies, en faisant participer directement les acteurs locaux à la prise de décisions, et en jetant les bases d'une collaboration future²⁸.
- *Dans les situations de conflit prolongé ou de fragilité*, le PAM s'attachera à renforcer le rôle moteur et les capacités de gouvernance des acteurs locaux, en leur donnant les moyens de répondre aux besoins alimentaires urgents et de contribuer à l'inclusion, à la cohésion sociale et à une stabilité durable.
- *Dans les zones où les conflits et les catastrophes naturelles sont fréquents*, le PAM coopérera avec les acteurs locaux à l'exécution de mesures anticipatives, axées par exemple sur l'alerte rapide et l'état de préparation, et gèrera les risques de nature politique ou liés à la sécurité²⁹.
- *Au lendemain d'une catastrophe*, le PAM appuiera les acteurs locaux et nationaux dans la conduite des activités de relèvement grâce à la consolidation de l'état de préparation local, au retour à la sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience des systèmes locaux face aux chocs futurs.
- *Dans les situations stables*, le PAM favorisera la mise en œuvre de mesures par des acteurs locaux, grâce au renforcement des capacités, à l'amélioration des réseaux locaux et au renforcement de la coordination, notamment entre acteurs gouvernementaux, organisations de la société civile et secteur privé.

Figure 1. Progression sur la voie d'un ancrage local accru et d'activités pilotées au niveau local dans divers environnements opérationnels



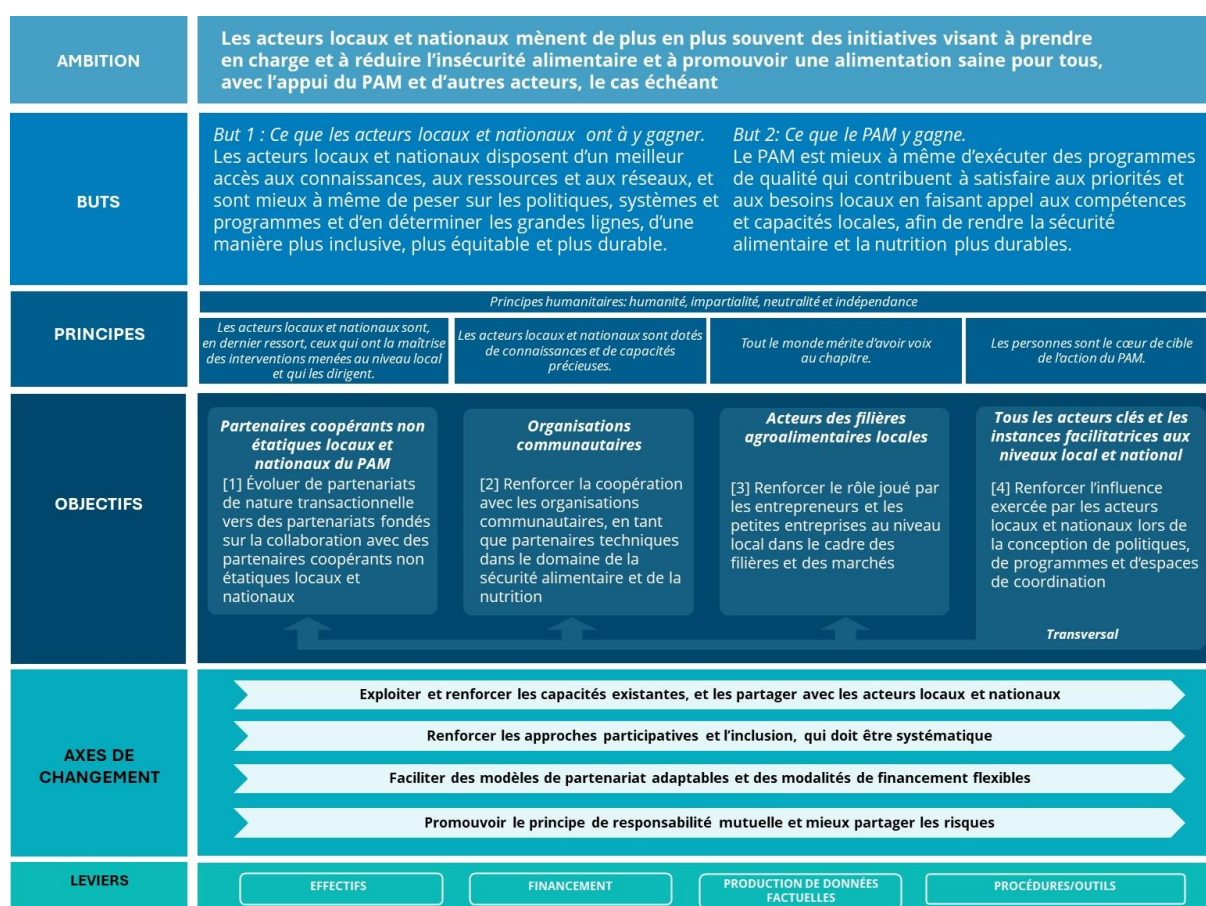
²⁸ Dans une étude qu'a fait réaliser en 2016 le Groupe de travail sur les politiques humanitaires du groupe de réflexion Overseas Development Institute (ODI), il a été suggéré que le renforcement des partenariats entre le PAM et la société civile pourrait accélérer la progression sur la voie de l'élimination de la faim et accroître, au niveau local, la capacité d'intervention en cas de situation d'urgence.

²⁹ Ces partenaires locaux sont exposés de manière disproportionnée à des risques en matière de sécurité: plus de 80 pour cent des atteintes à la sécurité enregistrées par le PAM en 2024 ont touché en majorité les acteurs locaux en première ligne. La montée des menaces à l'échelle mondiale met en relief la nécessité de renforcer les mesures de sécurité existantes, notamment à l'intention du personnel humanitaire local.

Objectifs

19. Le PAM se donne pour ambition de rendre les acteurs locaux et nationaux mieux à même de diriger des activités visant à prendre en charge et à réduire l'insécurité alimentaire et à promouvoir une alimentation saine pour tous, avec son appui et celui d'autres acteurs, le cas échéant. La politique s'articule sur les quatre objectifs suivants, qui guideront l'action du PAM:
 - i) Évoluer de partenariats de nature transactionnelle vers des partenariats fondés sur la collaboration avec des partenaires coopérants non étatiques locaux et nationaux.
 - ii) Renforcer la coopération avec les organisations communautaires, en tant que partenaires techniques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
 - iii) Renforcer le rôle joué par les entrepreneurs et les petites entreprises au niveau local dans le cadre des chaînes d'approvisionnement et des marchés.
 - iv) Renforcer l'influence exercée par les acteurs locaux et nationaux lors de la conception de politiques, de programmes et d'espaces de coordination.
20. Le quatrième objectif constitue une finalité en soi et facilitera l'accomplissement des autres objectifs de la politique.

Figure 2: Théorie du changement



Objectif 1: Évoluer de partenariats de nature transactionnelle vers des partenariats fondés sur la collaboration avec des partenaires coopérants non étatiques locaux et nationaux

Des partenariats de grande qualité qui stimulent l'action menée sur le terrain sur la base de l'ancrage local

21. Le PAM a progressé vers l'instauration de relations davantage axées sur la collaboration avec ses partenaires coopérants non étatiques locaux³⁰, en particulier dans le cadre de l'élaboration de ses PSP^{31, 32}. Il faut toutefois aller plus loin et poursuivre les efforts³³, pour parvenir à une meilleure répartition des rôles et responsabilités respectifs du PAM et de ses partenaires coopérants locaux. La transition depuis des méthodes de travail de nature transactionnelle vers des méthodes véritablement fondées sur la collaboration renforcera l'efficacité et la réactivité des programmes, les activités de création et de mise en œuvre étant portées en commun (voir la figure 3). L'objectif est d'entretenir des partenariats fondés sur la confiance, le respect mutuel, les avantages mutuels et des valeurs communes³⁴, les partenaires coopérants locaux étant en mesure de piloter les interventions menées. Pour y parvenir, un regain de mobilisation au titre des quatre axes de changement de la théorie du changement, tels que décrits ci-après, sera nécessaire.

Renforcement et mise en commun des capacités

22. Aux stades de l'évaluation et de la définition des capacités des partenaires coopérants locaux, le PAM adoptera une démarche à plusieurs niveaux à la recherche de partenariats présentant un juste équilibre entre besoins opérationnels et structure organisationnelle durable. Il continuera de prêter une assistance technique, de dispenser des formations et de donner accès à des solutions et outils numériques novateurs dans des domaines tels que le financement, les achats, le suivi, la communication d'informations et les programmes, notamment pour ce qui est de l'évaluation des besoins des communautés, du ciblage des bénéficiaires et de la vérification des conditions qu'ils doivent remplir, de la sélection des modalités d'assistance, des achats locaux, de la responsabilité à l'égard des personnes touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles³⁵.

³⁰ Cela s'inscrit dans le droit fil de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017, laquelle définit le partenariat comme une "relation de collaboration entre acteurs, qui permet d'obtenir de meilleurs résultats pour les bénéficiaires en combinant et en utilisant au mieux des ressources complémentaires de toutes sortes, en travaillant ensemble de manière transparente, équitable et mutuellement bénéfique [et] en partageant les risques, les responsabilités et les obligations redditionnelles, pour réaliser des objectifs [...] impossibles à atteindre seul de manière aussi efficiente, efficace ou novatrice, et lorsque la valeur ajoutée est supérieure aux coûts de transaction occasionnés".

³¹ PAM. 2023. *Evaluation of WFP's Policy on Country Strategic Plans*.

³² Le cadre des plans stratégiques de pays, qui a été établi en 2016 et actualisé en 2024, souligne que les partenariats avec les partenaires coopérants devraient être "[gérés] de manière à mettre à profit la connaissance approfondie [que ceux-ci] possèdent du contexte local, afin d'améliorer les programmes du PAM, de faciliter l'accès aux populations cibles et de renforcer la responsabilité à l'égard de celles-ci". Source: "[Politique en matière de plans stratégiques de pays](#)" (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

³³ PAM. 2024. *Synthesis of evidence and lessons on WFP's cooperating partners from centralized and decentralized evaluations*.

³⁴ Ibid. (recommandation 1).

³⁵ En 2024, le PAM a travaillé avec 920 partenaires coopérants (notamment les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), dont 85 pour cent étaient des partenaires nationaux. Plus de 2 000 employés de partenaires ont été formés à l'aide de l'outil harmonisé d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, sous l'égide du Comité permanent interorganisations.

23. Les évaluations de capacités permettront de recenser les atouts particuliers des partenaires coopérants locaux et de mesurer leur aptitude à diriger, aidant ainsi le PAM à tirer parti des connaissances locales, à compléter les capacités existantes et à mettre à profit les points forts de tous les partenaires mobilisés³⁶. Elles pourront ouvrir la voie à des programmes d'apprentissage par les pairs ou de mentorat et, partant, promouvoir l'échange de connaissances entre ONG internationales et partenaires locaux.

Amélioration de la mise en commun des capacités au moyen de dispositifs numériques

Le PAM fait œuvre de pionnier avec "The Food Stack", dispositif numérique pour l'agriculture et les systèmes d'alerte rapide mis en place dans plusieurs pays, dont l'Égypte et le Liban. Cet outil donne aux acteurs locaux un accès durable à des données et à des indications opportunes, fiables et pertinentes relatives aux écosystèmes alimentaires, obtenues au moyen de satellites, de plateformes géospatiales et d'outils générateurs d'intelligence artificielle, susceptibles de renforcer l'efficacité des opérations menées par ces acteurs ainsi que leur résilience d'ensemble. Ce "générateur de connaissances" sert de pôle d'attraction pour la constitution de partenariats avec des acteurs locaux – ONG, organisations communautaires, petites entreprises, entreprises débutantes dans le secteur des technologies et institutions financières locales – d'où un effet multiplicateur pour les investissements initiaux du PAM. Celui-ci prévoit que ce dispositif aura des incidences en cascade durables sur la performance des écosystèmes alimentaires dans les communautés ciblées.

Approches participatives et inclusion systématique

24. On a certes le souci, au PAM, de mener de véritables consultations avec les partenaires coopérants locaux³⁷, mais certains des projets exécutés par le passé³⁸ ont fait apparaître des degrés de participation inégaux et une capacité limitée de collaboration durable. À l'avenir, le PAM effectuera en amont un travail de mobilisation des partenaires coopérants locaux, qui se poursuivra tout au long du cycle des programmes. Il lui faudra pour ce faire recenser les dispositifs de consultation existants et les améliorer, associer davantage les partenaires coopérants locaux dans des comités de pilotage ou des groupes de travail conjoints, et faciliter un dialogue ouvert et régulier, par exemple dans le cadre de plateformes numériques privilégiant la concertation et le partage de l'information en temps réel.

Mobilisation en amont et processus conjoint d'élaboration tenant compte des besoins locaux

En 2023, compte tenu de déplacements de population accrus, de chocs climatiques, et de l'arrivée de plus d'un million de réfugiés, le Bureau du PAM au **Tchad** a recensé 21 000 des réfugiés et membres des communautés d'accueil les plus difficiles à atteindre, qu'il a invités à collaborer à une initiative axée sur les filières. Cette activité a été conçue conjointement avec les autorités et des ONG locales avec l'objectif de fournir un appui concret de diverses natures – formations, ensembles d'actifs, et accès à des données climatiques, à des intrants, à des services financiers et à des marchés. Cette collaboration a été facilitée grâce au concours des autorités nationales, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des acteurs des filières concernées, ce qui a contribué à élargir la portée des activités de renforcement mutuel des capacités et à stimuler le pilotage local.

³⁶ PAM. 2024. *Synthesis of evidence and lessons on WFP's cooperating partners from centralized and decentralized evaluations* (recommandation 2).

³⁷ "Politique en matière de plans stratégiques de pays" (WFP/EB.2/2016/4-C/Rev.1); "Politique actualisée de renforcement des capacités des pays" (WFP/EB.A/2022/5-A).

³⁸ PAM. 2022. Observations formulées par le Bureau de l'audit interne sur les plans stratégiques de pays du PAM élaborés depuis 2018 [3.1, élaboration des plans stratégiques de pays, i)]

Modèles de partenariat adaptables et modalités de financement souples

25. La durée limitée des cycles de financement et des accords de partenariat se traduit souvent par un taux élevé de mouvements de personnel et par un manque de continuité des interventions, ce qui se nuit à la qualité des opérations et à la capacité de contribuer à des réponses de grande envergure^{39, 40}. Chaque fois que ce sera possible et compte tenu des contraintes de financement prévues, le PAM s'emploiera à privilégier des accords pluriannuels plutôt que des contrats portant sur des projets de courte durée, afin d'améliorer la stabilité financière et de renforcer durablement les capacités. Il tirera pleinement parti des mécanismes de financement existants et étudiera les possibilités offertes de recourir à des subventions d'un montant modeste ayant un effet de catalyseur, à des fonds d'amorçage ainsi qu'à des dispositifs de financement conjoint en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ou d'autres acteurs, pour faire transiter les financements aussi directement que possible par les partenaires coopérants locaux.

Des ONG plus durables et un meilleur partage des ressources entre entités du système des Nations Unies grâce à des accords portant sur des durées plus longues

Afin de faciliter un financement plus prévisible et plus durable, le Bureau du PAM en **Afghanistan** a évolué d'accords de partenariat sur le terrain de courte durée vers des accords pluriannuels avec des ONG partenaires locales. Ainsi, en 2023, il a signé des accords de deux ans et de 18 mois portant sur des interventions et sur des projets axés sur la nutrition, respectivement. Cela lui a permis de renforcer ses partenariats avec les ONG locales concernées, d'alléger les formalités administratives pour les diverses parties, d'assurer la continuité des opérations pour les bénéficiaires et de favoriser la stabilité des effectifs et des ressources parmi les partenaires. Les activités de planification conjointe et de partage des ressources ont contribué à une coordination accrue avec le Fonds de Nations Unies pour l'enfance et d'autres acteurs, ainsi qu'à un meilleur rapport coût-efficacité.

Responsabilité mutuelle et partage des risques

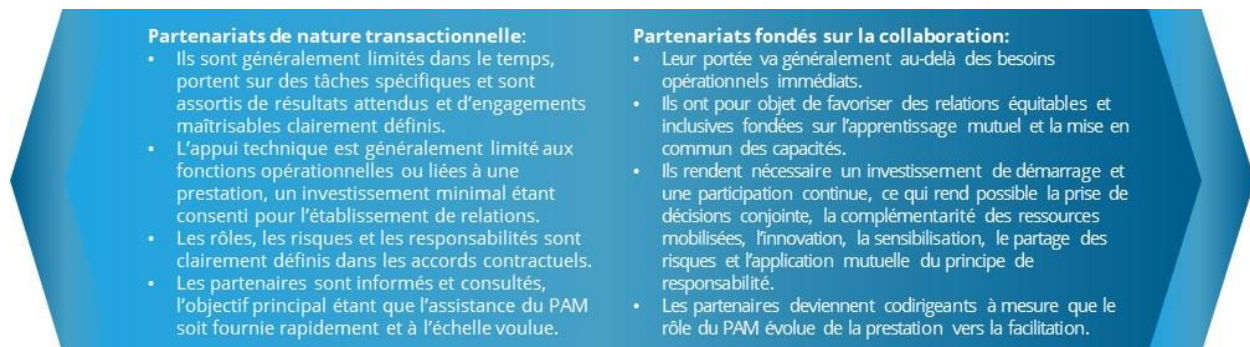
26. Les partenaires intervenant en première ligne sont particulièrement exposés à des risques en matière de sécurité, les infrastructures et protocoles à cet égard étant peu nombreux⁴¹. Pour remédier à ce problème, le PAM s'efforcera, à titre prioritaire, de renforcer les capacités d'évaluation et de gestion des risques des partenaires grâce à des formations, à un accompagnement personnalisé et à la coordination, en particulier dans les zones où la présence internationale et d'instances de gouvernance est limitée. Les activités de collaboration s'appuieront sur une analyse exhaustive des risques, qui viendra éclairer les décisions relatives à la gestion du cycle des programmes. De plus, le PAM et les partenaires coopérants locaux définiront des critères de mesure du succès, à l'aune de la qualité des partenariats, de la capacité d'encadrement et de la satisfaction mutuelle en ce qui concerne la performance et l'application du principe de l'obligation de rendre compte.

³⁹ "Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants" (WFP/EB.A/2022/6-H/1).

⁴⁰ PAM. 2023. *Evaluation of WFP's Policy on Country Strategic Plans*.

⁴¹ PAM. 2025. *Summary of evidence: Country capacity strengthening*; Comité permanent interorganisations. 2022. *Inter-Agency Humanitarian Evaluation of the Yemen Crisis*.

Figure 3: Évolution de partenariats de nature transactionnelle vers des partenariats fondés sur la collaboration



Objectif 2: Renforcer la coopération avec les organisations communautaires, en tant que partenaires techniques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

De nouveaux partenariats qui placent les communautés, dans toute leur diversité, en première ligne des interventions menées au niveau local

27. Le PAM élargira sa base de partenariats en renforçant la collaboration directe et officielle avec des organisations communautaires et des groupes représentatifs, notamment ceux qui sont dirigés par des femmes, des personnes handicapées, des représentants de peuples autochtones et des réfugiés. Ces acteurs possèdent une connaissance approfondie du contexte local et peuvent contribuer à la mise au point de solutions originales, tout en veillant à ce que les avis exprimés par diverses collectivités inspirent les mesures intéressantes pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Toutefois, de nombreuses organisations communautaires se heurtent à des obstacles systémiques qui restreignent leur participation formelle – elles rencontrent des difficultés pour satisfaire aux exigences fiduciaires, juridiques et financières imposées par les autorités nationales ou le système des Nations Unies; leur capacité institutionnelle est limitée; elles se heurtent à des obstacles liés à la langue; elles n'ont qu'un accès insuffisant à la technologie –, en particulier dans les zones reculées. Par conséquent, nombre d'entre elles fonctionnent sur un mode informel ou à petite échelle, ce qui limite la capacité du PAM de tirer parti de leurs compétences en qualité de détentrices de savoirs, de prestataires de services et de partenaires d'activités de sensibilisation, ou encore pour peser sur les politiques⁴². L'engagement du PAM auprès de ces organisations doit favoriser des progrès au titre des quatre axes de changement décrits ci-après.

Renforcement et mise en commun des capacités

28. En s'appuyant sur l'analyse des lacunes en matière de capacités, le PAM dispensera des formations dans des domaines clés tels que l'inclusion numérique et financière, l'atténuation des risques, les principes de sécurité et de protection, ainsi que le suivi et l'évaluation. Des échanges entre pairs et la constitution de binômes avec des partenaires coopérants locaux expérimentés aideront les organisations communautaires dans les domaines de compétence pertinents, par exemple aux fins de l'établissement d'un service d'assistance à l'ancrage local ou d'équipes d'accompagnement personnalisé sur le terrain, en mesure d'apporter un appui de façon continue. Une grille d'évaluation de l'état de préparation des partenaires pourrait aussi être établie en coordination avec d'autres instances nationales ou internationales, en guise de ressource propre à éclairer la prise de

⁴² PAM. 2014. *Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017*.

décisions relatives à l'accroissement des responsabilités susceptibles d'être confiées à ces organisations.

Mise en commun des capacités grâce aux échanges entre pairs

Avec pour objectif de renforcer la collaboration entre les organisations communautaires et les partenaires locaux déjà établis, le Bureau du PAM au **Myanmar** a récemment lancé une initiative de partage des capacités qui a réuni deux organisations de personnes handicapées et deux partenaires coopérants locaux du PAM. En suivant un modèle de mentorat bidirectionnel élaboré conjointement, chacune des deux organisations a été mise en relation avec un partenaire coopérant en vue d'acquérir une expérience de la collaboration avec des entités des Nations Unies – notamment pour mieux comprendre le fonctionnement du système humanitaire et se conformer aux normes régissant le portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies. De leur côté, elles ont aidé les partenaires coopérants et le PAM à renforcer leurs capacités institutionnelles en matière de pratiques inclusives. Cette approche équitable et inclusive a contribué à resserrer la collaboration et à améliorer la compréhension mutuelle entre toutes les parties.

Approches participatives et inclusion systématique

29. Le PAM perfectionnera ses outils de cartographie des partenariats et d'analyse des parties prenantes pour accorder la priorité à des facteurs tels que la compréhension de l'environnement opérationnel, la confiance de la population et la capacité des acteurs locaux de venir en aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Ces outils seront employés pour recenser tant les organisations bien établies que les nouveaux acteurs⁴³ travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la préparation aux catastrophes. Le PAM organisera des échanges réguliers et accessibles – dans le cadre de groupes consultatifs ou d'ateliers de planification conjointe, par exemple – avec un large éventail de représentants de communautés à des fins de concertation et de recherche de méthodes pragmatiques pour abolir les normes sociales et les obstacles structurels préjudiciables à la participation.

Modèles de partenariat adaptables et modalités de financement souples

30. Le PAM mettra à l'essai un modèle de partenariat à plusieurs niveaux, dans le cadre duquel les organisations communautaires pourront intensifier progressivement leur collaboration en fonction de leurs points forts et de leurs missions. Lorsque ce sera faisable, ces organisations évolueront d'une collaboration informelle vers l'accession à un véritable statut de partenaire coopérant, selon des modalités contractuelles claires et pragmatiques. Le PAM envisagera d'instaurer des microdons et expérimentera des modèles de micropartenariat simplifié, pour lesquels les formalités administratives seront allégées. La possibilité de mettre au point des mécanismes de financement facilement accessibles, établis avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, sera étudiée. Des modalités souples pour accompagner les organisations communautaires dans leur développement et la transposition de leurs activités à une plus grande échelle pourront inclure des partenariats-cadres et des accords triangulaires avec des ONG nationales et des partenaires coopérants locaux, entre autres⁴⁴.

⁴³ Un nouvel acteur ou "acteur émergent" est une organisation, une entité ou une partie prenante dont l'existence n'est pas officialisée ni pérenne à l'intérieur de sa communauté, mais qui devient progressivement plus influente en intensifiant son action en vue de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, souvent dans une situation de crise humanitaire, sans pour autant atteindre le même degré de prééminence ou d'appréciation que celui dont bénéficient des acteurs établis de plus longue date.

⁴⁴ Le PAM déterminera comment les pratiques optimales recensées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sont susceptibles d'accélérer l'apprentissage et la montée en puissance parmi les organisations communautaires et d'autres acteurs locaux et nationaux.

Responsabilité mutuelle et partage des risques, avec pour objectif une montée en puissance raisonnable

31. Le PAM révisera les procédures de diligence raisonnable, d'achat et d'audit pour mieux tenir compte des capacités des plus petites organisations. Plutôt que d'utiliser des solutions toutes faites, ces procédures seront adaptées et les attentes ajustées en fonction du niveau de développement et du potentiel de l'organisation communautaire concernée. Les organisations communautaires s'appuieront sur des évaluations des capacités et des risques pour recenser et gérer les risques – lacunes en matière de gouvernance, écarts par rapport aux missions initialement définies, inégalités dans les rapports de force ou encore élargissement excessif de la portée des opérations –, une attention particulière étant accordée à l'égalité, au renforcement de l'autonomie, à la protection des populations touchées ainsi qu'à la responsabilité à leur égard, mais aussi à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le PAM dispensera des formations ciblées et fournira des lignes directrices, tout en donnant accès à des réseaux et à des outils propres à atténuer ces risques.

Mobiliser les acteurs émergents de façon responsable

Au **Soudan**, le PAM a travaillé avec Emergency Response Rooms – un réseau d'organisations communautaires pilotées par des bénévoles et ancrées dans les systèmes de soutien traditionnels – pour fournir une assistance alimentaire vitale dans des zones difficiles d'accès. Ce réseau a mis en place plusieurs cuisines communautaires dans Khartoum, y compris dans les zones contrôlées par les Forces de soutien rapide, offrant ainsi des repas chauds à plus de 300 000 personnes par jour. Bien que ces organisations n'aient pas de statut officiel et ne puissent donc pas nouer de partenariat direct avec le PAM, une collaboration a pu être instaurée par l'intermédiaire d'ONG nationales de confiance qui ont assuré le transfert de fonds et le suivi de la mise en œuvre et veillé au respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée. Ce modèle reposant sur une initiative locale a permis d'élargir la portée de l'action humanitaire, de consolider la confiance et d'atteindre des zones difficiles d'accès. Le PAM a appliqué une stratégie d'atténuation des risques reposant sur plusieurs niveaux, en faisant transiter les fonds par des ONG ayant fait l'objet de vérifications préalables, en assurant un suivi rigoureux et en garantissant la transparence des opérations. L'expérience ainsi acquise montre que le PAM et les autres organismes gagneraient à adapter leurs modèles de collaboration en se fondant sur les partenariats existants avec des ONG nationales et des acteurs locaux émergents, en particulier en période de crise.

Objectif 3: Renforcer le rôle joué par les entrepreneurs et les petites entreprises au niveau local dans le cadre des chaînes d'approvisionnement et des marchés

Établissement de liens entre les divers acteurs en présence pour améliorer la capacité d'adaptation et l'état de préparation au niveau local

32. Le PAM tirera parti de son rôle moteur dans les chaînes d'approvisionnement humanitaires et de son vaste réseau logistique – qui s'appuie sur des acteurs du secteur privé local – pour accroître la résilience et la viabilité à long terme des acteurs intervenant dans les chaînes d'approvisionnement locales, tels que les transporteurs et les prestataires de services logistiques et d'entrepôt. À la fois opérateur et facilitateur dans le cadre des chaînes d'approvisionnement, il continuera d'asseoir la position de ces acteurs en tant qu'intervenants de première ligne dans les situations de crise, contribuant ainsi à consolider l'état de préparation et les capacités d'intervention à l'échelle locale. En les aidant de manière systématique à accroître leur souplesse, leur efficacité et leur capacité de satisfaire aux normes de qualité et de responsabilité internationales, il contribuera aussi à améliorer leur compétitivité, leur autonomie et leurs liens avec les autres entreprises – leur donnant au bout du compte les moyens de fonctionner indépendamment de l'appui qu'il leur apporte.

33. Lorsque ce sera possible, le PAM encouragera l'inclusion des entrepreneurs locaux, ainsi que des acteurs de petite et de très petite taille intervenant dans les filières agroalimentaires – comme les petits exploitants, les coopératives de producteurs agricoles, ou les coopératives et négociants plus modestes – parmi les entités qui contribuent à la résilience des chaînes d'approvisionnement, comme les fournisseurs ou les détaillants. Souvent, ces acteurs entretiennent des relations au niveau local et possèdent des connaissances approfondies qui leur ont été transmises de génération en génération, ce qui les amène à préserver des pratiques durables; par ailleurs, la souplesse dont ils font preuve en temps de crise contribue à renforcer l'état de préparation et la résilience au niveau local. Toutefois, leur croissance est parfois limitée en raison de leur accès restreint au capital, aux technologies, aux données et aux possibilités offertes, ce qui entrave leur compétitivité et leur capacité d'opérer à plus grande échelle. Pour faire en sorte que les acteurs des chaînes d'approvisionnement et des marchés locaux puissent être les premiers à agir et pour appuyer leur indépendance sur le plan opérationnel à long terme, le PAM poursuivra son action au titre des quatre axes de changement décrits ci-après.

Renforcement et mise en commun des capacités

34. Premières à intervenir sur le terrain, les entités locales qui assurent le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et des marchés locaux – petites entreprises privées, coopératives communautaires et associations d'exploitants – doivent systématiquement fournir des biens et des services de grande qualité, à l'échelle et dans les délais prévus, au moyen de pratiques sûres et durables sur les plans économique et environnemental. En fonction des besoins, le PAM mobilisera des investissements et des partenariats – comme avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et des partenaires du secteur privé à l'échelle mondiale – pour renforcer les capacités techniques, financières et numériques des acteurs locaux tout en tirant parti de leurs connaissances, ainsi que de leurs infrastructures et de leurs réseaux sur place⁴⁵. Cet appui vise à renforcer la résilience des acteurs des chaînes d'approvisionnement locales dans des domaines tels que la planification logistique, l'entreposage, le transport et l'acheminement jusqu'au dernier kilomètre, ainsi que leur conformité avec les normes de sécurité et de qualité⁴⁶. Il s'agit aussi d'améliorer l'accès des acteurs des filières agroalimentaires locales à des informations intéressantes la commercialisation et les aléas climatiques, ainsi qu'à des outils numériques adaptés aux langues et aux situations locales.

⁴⁵ Un bon exemple en est le partenariat conclu avec l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés, qui aide des petits exploitants, en Afrique, à évoluer vers une agriculture commerciale en facilitant leur accès intégré aux marchés, aux ressources financières, à des intrants de haute qualité et à des dispositifs de gestion après récolte, et en constituant un réseau mondial d'organisations publiques et privées, qui mettent chacune leurs compétences au service du développement de cette initiative.

⁴⁶ Le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, qui a vu le jour en 2023, est une initiative conçue par le PAM pour donner une autre dimension aux programmes axés sur la transformation. Exploité dans dix pays, le Fonds a rencontré un succès rapide au Pérou et aux Philippines, où il a aidé les petits exploitants agricoles à accéder aux programmes de repas scolaires gouvernementaux grâce au renforcement de leurs capacités et à des financements catalytiques octroyés par les gouvernements, des donateurs et le secteur privé.

Approches participatives et inclusion systématique

35. Le PAM s'attachera à associer véritablement les entreprises locales à ses activités de mise en œuvre, en simplifiant les procédures d'enregistrement et de présélection des fournisseurs, et s'appuiera sur les achats locaux, les transferts de type monétaire⁴⁷ et les services d'inclusion financière⁴⁸ pour élargir les possibilités offertes, en particulier aux organisations dirigées par des femmes, des jeunes, des personnes handicapées ou des représentants de peuples autochtones. Pour les acteurs qui se heurtent traditionnellement à des difficultés disproportionnées pour accéder à cet espace concurrentiel, les efforts déployés viseront donc en priorité à lever les obstacles structurels, numériques et financiers qui restreignent leur entrée et leur participation durable sur les marchés.
36. Le PAM s'emploiera aussi à resserrer les liens entre entreprises en utilisant ses propres programmes – comme les programmes de repas scolaires et les initiatives axées sur la nutrition – pour générer une demande stable de biens et de services locaux. En facilitant l'accès aux infrastructures et aux plateformes numériques, il encouragera une participation accrue à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement. De plus, il plaidera pour une planification et une coordination anticipées, de telle sorte que les divers acteurs participent directement au fonctionnement des cadres de préparation, ce qui renforcera leurs liens avec les institutions et leur permettra d'assumer un rôle plus officiel dans les dispositifs nationaux d'intervention en cas de catastrophe.

Relier les entreprises de petite ou de très petite taille aux circuits d'approvisionnement publics

Financée par le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, l'initiative menée par le PAM au **Pérou**, "Partager la table", vise à donner plus de moyens aux petits exploitants – notamment aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones – en éliminant les obstacles qui limitent leur participation aux activités intéressant les filières alimentaires locales. Ce projet, créé conjointement avec le Gouvernement et les acteurs locaux, a permis de relier plus de 470 agriculteurs aux circuits d'achat publics par l'intermédiaire du nouveau programme d'alimentation scolaire à assise communautaire, "Wasi Mikuna". Conforme à l'engagement pris au niveau national d'acheter 30 pour cent des produits alimentaires auprès de petits exploitants, ce programme a donné lieu à des investissements d'un montant de 38,4 millions de dollars – 34,7 millions de dollars en provenance de sources publiques et 3,7 millions de dollars en provenance du secteur privé.

En outre, grâce à l'initiative en question, 12 associations d'agriculteurs ont reçu la certification "Agriculture familiale" octroyée par le Gouvernement, qui permet aux exploitants concernés d'avoir un meilleur accès au marché. Ce projet montre combien il est important d'encourager les partenariats avec les petits exploitants locaux dans le cadre de l'action menée pour renforcer les moyens d'existence et progresser sur la voie de la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire.

⁴⁷ Conformément aux engagements énoncés dans la politique du PAM en matière de transferts monétaires (2023) et la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (2019).

⁴⁸ Le PAM encourage activement l'inclusion financière au titre de plusieurs domaines d'action, notamment grâce à ses programmes d'appui aux moyens d'existence et de renforcement de la résilience faisant ou non appel aux transferts de type monétaire – appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants; financement des risques inclusif; projet de réduction des pertes après récolte; initiatives Youth In Work et SheCan.

Modèles de partenariat adaptables et modalités de financement souples

37. Le PAM apportera son appui aux entreprises locales pour qu'elles accèdent à des mécanismes de financement novateurs et d'investissement à impact, grâce à une assistance technique, à l'amélioration des compétences et à des mesures d'atténuation des risques, tout en articulant ce dispositif d'ensemble sur des possibilités d'investissement lorsque ce sera possible⁴⁹. Des modalités souples – tels que des partenariats-cadres et des accords avec des prestataires d'entreposage ou des centres de regroupement – seront envisagées pour alléger les charges d'exploitation des petites entreprises. La conclusion d'accords de services de manière anticipée et leur activation en cas d'urgence aura pour effet d'intégrer de nouveaux partenaires commerciaux locaux dans les chaînes d'approvisionnement et les marchés, d'améliorer la réactivité face aux crises et de favoriser la continuité des opérations dans la durée en rendant possible l'accès à des réseaux essentiels.
38. Fidèle à sa volonté de privilégier les achats locaux, le PAM compensera des hausses de coûts à court terme – compte tenu des prix sur les marchés locaux, plus élevés que les cours à l'international – par les avantages à long terme que présentent l'autosuffisance, la stabilité des moyens d'existence et la durabilité des pratiques retenues pour assurer la sécurité alimentaire à toutes les étapes des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires.

Débloquer l'accès des petites entreprises à des sources de financement extérieures

Depuis 2022, grâce à son Pôle IGNITE, le PAM apporte un appui à des petites et moyennes entreprises entravées par des situations fragiles ou des conflits à l'échelle de l'Afrique subsaharienne. Cet appui inclut des subventions catalytiques et une assistance technique ciblée visant à renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises et de promouvoir des solutions durables et fondées sur les marchés pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Pour stimuler le développement du dispositif, le Pôle a constitué un réseau d'investisseurs à impact, ce qui permet aux petites et moyennes entreprises de lever des fonds d'un montant dix fois supérieur, en moyenne, à celui de la subvention initiale du PAM en ayant recours à des modèles de financement mixte, et ce sur une période comprise entre 18 et 24 mois. Cette stratégie a conduit le secteur privé à s'engager et à investir davantage dans des zones qui se trouvent en situation de fragilité.

Au moment de l'établissement de la présente politique, plus d'une centaine de petites et moyennes entreprises actives dans divers domaines (transformation de produits agricoles, énergie, services financiers, logistique et aviculture) ont reçu un appui par l'intermédiaire de 16 programmes locaux, qui ont permis collectivement de venir en aide à plus de 500 000 personnes (petits exploitants, réfugiés et membres de communautés) dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Depuis, nombre de ces entreprises ont pu s'affranchir de l'appui du PAM, ce qui démontre l'efficacité du financement catalytique en ce qu'il favorise la résilience et la croissance économique locale.

⁴⁹ Le PAM travaille avec de nouveaux partenaires, y compris des institutions de financement du développement, aux fins de l'élaboration de mécanismes de financement et autres dispositifs d'investissement innovants, le but étant de repérer les principales entités du secteur privé en lien avec l'agroalimentaire, de consolider leurs modèles commerciaux grâce au perfectionnement des compétences, et d'ouvrir des débouchés compétitifs pour assurer la durabilité de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Responsabilité mutuelle et partage des risques

39. Le PAM facilitera la planification conjointe des interventions d'urgence avec les acteurs locaux, l'objectif étant de les inclure dans les activités de prévention, les interventions d'urgence et les efforts de relèvement, tout en ayant recours à des systèmes d'assurance pour réduire l'exposition aux risques des prestataires locaux. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des instances facilitatrices, le PAM aidera les partenaires locaux à se préparer à diverses situations (crises géopolitiques, instabilité environnementale, fluctuation des prix ou évolution des préférences des consommateurs), à les anticiper et à y faire face. Une meilleure circulation des informations, un accès accru aux liquidités et aux technologies, et des efforts de diversification des marchés, auront pour effet d'améliorer la résilience des petites entreprises locales tout en réduisant leur exposition aux risques.
40. Le PAM intégrera aussi des dispositifs de suivi locaux pour contrôler les résultats et mesurer la fiabilité des réseaux de fournisseurs locaux et le degré d'application par ces derniers du principe de responsabilité, et produire des données utiles pour préciser et affiner ses contributions dans cette sphère.

Objectif 4 (transversal): Renforcer l'influence exercée par les acteurs locaux et nationaux lors de la conception de politiques, de programmes et d'espaces de coordination

Une action collective pour éliminer les obstacles, améliorer la visibilité et faire mieux entendre la voix des acteurs locaux

41. En plus de l'appui direct qu'il fournit, le PAM exploitera son pouvoir de mobilisation pour accroître la contribution des acteurs locaux et nationaux, notamment les premiers intervenants, et pour consolider la continuité des opérations. Fournie par l'intermédiaire de ses partenariats de longue date avec les gouvernements nationaux, l'assistance technique qu'il apporte resserre les liens entre les systèmes nationaux et infranationaux, ainsi qu'entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

L'apprentissage entre pairs au service de l'impact des politiques: des solutions ancrées localement au moyen de la coopération Sud-Sud

En 2019, en collaboration avec la FAO et le FIDA et avec des ressources financières en provenance de la Chine, le Bureau du PAM en **Équateur** a organisé un échange intrarégional de connaissances entre pairs, auquel ont participé des organisations de femmes rurales d'Équateur, du Guatemala et du Pérou. Il s'est articulé sur 12 tables rondes tenues en présence de 744 femmes rurales, avec des contributions de dirigeantes internationales et l'apport technique de 77 membres du Ministère équatorien de l'agriculture. Les observations et les données d'expérience en matière de sensibilisation recueillies au cours des séances en question ont directement inspiré l'élaboration de la politique équatorienne en matière d'agriculture familiale, dans le souci de rendre cette politique inclusive et réactive face aux priorités définies sur le terrain.

42. Exploitant son rôle de chef de file dans le système humanitaire au sens large, le PAM encouragera une action concertée et la planification commune avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres partenaires des principales plateformes de coordination, comme le Comité permanent interorganisations, les coalitions mondiales pour les systèmes alimentaires et le Grand Bargain. Il mettra aussi à profit les efforts d'ancrage local engagés par les modules qu'il dirige pour intensifier sa collaboration avec les sphères humanitaires nationales, régionales et internationales et les secteurs public et privé. Il poursuivra son action au titre des quatre axes de changement décrits ci-après.

Renforcement et mise en commun des capacités

43. Les relations qu'entretient le PAM avec les gouvernements constituent un point de départ pour la mobilisation d'acteurs et la promotion de la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques, notamment aux fins de l'élaboration de politiques inclusives, de la révision ou l'adoption de procédures opératoires normalisées, ainsi que du renforcement des mécanismes de remontée de l'information sous l'autorité des pouvoirs publics, dans le but de rendre possible la participation concrète d'instances étatiques et non étatiques locales – en particulier lorsqu'elles ont à leur tête des femmes, des personnes handicapées, des représentants de peuples autochtones et des réfugiés – aux processus nationaux de prise de décisions.
44. Le PAM améliorera également l'état de préparation stratégique et opérationnelle des acteurs non étatiques locaux en élargissant l'accès aux outils, aux informations et aux réseaux. Il pourra s'agir de les mettre en relation avec des instituts de recherche ou des établissements universitaires, aux fins de la production de données de sensibilisation pertinentes sur le plan local, ou de créer des plateformes de collaboration regroupant systèmes nationaux et intervenants du secteur privé. Ces efforts seront consentis en harmonie avec l'action menée par les partenaires des Nations Unies pour en assurer la cohérence et optimiser l'efficacité des initiatives communes de renforcement des capacités.

Une participation locale accrue sur les plateformes de coordination nationale

Le Bureau du PAM aux **Philippines** œuvre aux côtés des communautés locales, du secteur privé et des établissements universitaires aux fins de l'élaboration de programmes nationaux de repas scolaires plus inclusifs et plus durables. En complément des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire, le PAM fournit une assistance technique à des entités telles que le groupe de travail technique interinstitutions sur les repas scolaires et l'équipe spéciale sur la sécurité alimentaire du Bangsamoro avec pour objectif de produire des données tenant compte des politiques existantes et du contexte local, susceptibles de guider l'élaboration, d'ici à 2030, de programmes nationaux de repas scolaires utilisant la production locale, dont tous les enfants puissent bénéficier. Avec l'appui du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, le PAM joue un rôle de catalyseur en mettant les propositions, les connaissances et l'expérience des instances communautaires et locales au service des structures institutionnelles afin de promouvoir la distribution de repas scolaires sains et nutritifs au moyen de dispositifs pilotés localement.

Approches participatives et inclusion systématique

45. Le PAM encouragera les acteurs locaux et nationaux à jouer un rôle moteur dans la prise de décisions et à participer à tous les niveaux, notamment à la concertation au sujet des politiques nationales (sur la sécurité alimentaire et la protection sociale, par exemple), aux processus de coordination des Nations Unies (plans de réponse humanitaire, analyses communes de pays ou encore plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable) ou aux travaux d'instances mondiales comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ou les modules d'aide humanitaire (dans ce dernier cas, en donnant aux acteurs concernés les moyens d'y tenir leur place et d'y jouer un rôle de chef de file sur une base continue). Dans le droit fil de la "révolution de la participation" prévue par le Grand Bargain, le PAM continuera de plaider pour des réformes (par exemple, appui à une organisation flexible des voyages, prestation de services de traduction et mise à disposition de dispositifs de financement souple – comme les fonds communs) qui lèvent les obstacles à la participation et permettent aux populations locales de faire mieux entendre leur voix.

Mobilisation des modules d'aide humanitaire pour donner aux instances locales les moyens de prendre en charge des interventions

Au **Mozambique**, à la suite du passage du Cyclone Idai en 2019, on a fait appel au module des télécommunications d'urgence pour la remise en état des locaux endommagés de six organismes diffuseurs communautaires – des stations dignes de confiance appartenant à des communautés locales, mais aussi les seules sources d'informations en langues locales. Le module a ensuite constitué un consortium de diffuseurs communautaires et dispensé une formation à l'installation et à l'exploitation de matériel, pour que ce consortium puisse se préparer à d'autres situations d'urgence. Cet investissement a rendu possible la prise en charge intégrale par des instances locales d'interventions d'urgence lors de crises ultérieures.

Modèles de partenariat adaptables et modalités de financement souples

46. Le PAM collaborera avec les donateurs, d'autres entités des Nations Unies et des chefs de file en matière de modes de financement novateurs pour simplifier les procédures financières et élargir l'accès des acteurs locaux à des financements souples et pluriannuels. Dans ce cadre, il adaptera les outils disponibles, tels que les fonds de financement communs au niveau national, encouragera le financement en cascade afin d'intégrer de petites organisations locales et expérimentera des mécanismes d'octroi de dons d'un montant modeste destinés aux partenaires locaux, qui seront gérés à l'échelle du système des Nations Unies. Enfin, il préconisera l'adoption de critères de sélection adaptés au contexte local (notamment la simplification des règles pour la soumission d'offres et l'établissement de rapports) et la mise en place de guichets de financement interorganisations à l'appui des acteurs locaux.

Responsabilité mutuelle et partage des risques

47. Le PAM collaborera avec d'autres entités des Nations Unies, des donateurs et d'autres partenaires afin d'harmoniser les procédures de diligence raisonnable, de gestion des risques et de communication de l'information; d'éliminer les doublons; et d'adapter les procédures et les exigences en matière de conformité en fonction de la taille et de la capacité des acteurs locaux. Au moyen d'évaluations et d'activités de renforcement des capacités menées conjointement, il promouvra la responsabilité mutuelle, la transparence et la prise en compte dans les rapports mondiaux des contributions apportées par les acteurs locaux, participant ainsi à l'élimination des obstacles systémiques et à l'édification d'un système d'intervention humanitaire plus efficace et plus inclusif.

Faciliter l'accès aux plateformes de coordination et à des ressources communes

En 2024, le PAM a noué un partenariat stratégique avec l'organisation Somali NGO Consortium pour renforcer les organisations locales et favoriser des partenariats plus inclusifs en **Somalie**. Cette initiative biennale, qui a bénéficié d'une contribution de 100 000 dollars en 2024 et de 200 000 dollars en 2025, visait à accroître l'accès aux plateformes de coordination, à promouvoir l'apprentissage collégial parmi les ONG locales et à élargir la base de partenariats du PAM grâce à des collaborations ciblées avec des organisations dirigées, entre autres, par des femmes, des personnes handicapées, des représentants de peuples autochtones et des jeunes. À la fin de 2024, l'organisation Somali NGO Consortium avait recensé les partenaires coopérants locaux en fonction de leurs missions respectives (égalité femmes-hommes, inclusion du handicap et inclusion sociale) et de leurs besoins respectifs en matière de renforcement des capacités. Cette initiative s'est traduite par une augmentation de 10 pour cent du nombre de partenaires coopérants du PAM enregistrés auprès de l'organisation Somali NGO Consortium, et par l'amélioration de leur accès aux réseaux de coordination et à l'appui institutionnel.

Partage des risques et responsabilité mutuelle

48. Le programme d'action du PAM axé sur l'ancrage local ira de l'avant dans le respect des principes humanitaires et des normes relatives aux assurances à donner⁵⁰. Le PAM s'engage à recueillir des données sur les gains d'efficacité et de qualité permis par le resserrement des partenariats avec les acteurs locaux et nationaux. Pour ce faire, il mettra en balance les risques liés à un élargissement de ces partenariats et les conséquences d'un report ou de l'abandon d'un tel projet. Ne pas tirer parti des connaissances, des réseaux et des mécanismes de coordination locaux pourrait nuire à sa capacité de promouvoir des solutions durables et pilotées au plan local propres à satisfaire les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des personnes les plus difficiles à atteindre.
49. L'ancrage local ne va pas sans risques, à plusieurs titres: protection, obligation de rendre compte de l'action menée, fraude, corruption, exploitation et atteintes sexuelles, abus de pouvoir, etc. Ces risques seront cependant atténués au moyen d'une planification et d'une collaboration avec les partenaires qui soient anticipatives et tiennent compte du contexte, par l'adhésion aux valeurs déontologiques du PAM, et par la mobilisation de son solide système de gestion des risques⁵¹. Ce dispositif sert de guide pour recenser, évaluer et gérer les risques liés au contexte (stratégiques, opérationnels, fiduciaires ou financiers) dans un esprit de collaboration^{52, 53}.
50. On attendra de tous les acteurs – étatiques et non étatiques, locaux et nationaux –, ainsi que des instances facilitatrices internationales, qu'ils examinent les risques et s'engagent à les mutualiser. Des évaluations exhaustives menées conjointement aideront le PAM et ses partenaires, y compris les donateurs, à gérer les risques en amont en déterminant, en fonction du contexte, un équilibre entre leur appétence pour ces risques et leur mutualisation.
 - *Menaces qui pèsent sur les personnes auxquelles le PAM vient en aide.* Le PAM est responsable avant tout à l'égard des personnes auxquelles il vient en aide⁵⁴. Il privilégiera des interventions rapides et efficaces sans compromettre la sécurité ni la dignité des personnes touchées, avec pour objectif primordial de "ne pas nuire". Le PAM est bien conscient qu'il peut arriver que certains acteurs locaux renforcent fortuitement certains préjugés socioculturels ou pratiques d'exclusion, ou qu'ils se heurtent à des contraintes opérationnelles qui les empêchent d'exécuter leur mission. Une sélection rigoureuse des partenaires, éclairée par des analyses contextuelles et socioculturelles, contribuera à atténuer ces risques. En cas de non-respect de certains principes ou normes, le PAM peut ajuster, suspendre ou interrompre une collaboration, en veillant le cas échéant à maintenir un équilibre entre acteurs locaux et internationaux.

⁵⁰ Norme mondiale d'assurance 4: il faut préserver l'indépendance opérationnelle du PAM.

⁵¹ "Politique du PAM en matière de gestion globale des risques pour 2018" (WFP/EB.2/2018/5-C).

⁵² Ibid.

⁵³ Le système du PAM en matière de gestion des risques comprend quatre catégories de risques: stratégiques, opérationnels, fiduciaires et financiers.

⁵⁴ "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

- *Risques auxquels sont exposés les partenaires locaux et nationaux du PAM.* Le PAM n'ignore pas que les acteurs locaux et nationaux doivent souvent faire face à des risques particulièrement élevés, surtout dans les zones dangereuses ou isolées. Il entretiendra un dialogue franc avec eux, leur dispensera des formations et leur fournira des ressources pour renforcer leur sûreté et leur sécurité. Il recherchera des moyens de mutualiser les capacités, les responsabilités et les risques. Les acteurs locaux sont également exposés à des risques procédant de mécanismes de financement d'une réactivité insuffisante, axés sur le court terme ou hétérogènes, ainsi que d'un surcroît d'entraves imputables à l'exigence de vérification préalable et aux procédures de présélection communes. Afin d'éliminer ces contraintes, tout en préservant l'impartialité et l'absence de conflits d'intérêts lorsque sont prises des décisions relatives aux partenariats, le PAM devra collaborer avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres instances internationales en vue d'aligner et d'harmoniser l'ensemble de ces démarches.
 - *Risques pesant sur le PAM et ses partenaires internationaux.* Le PAM doit veiller à ce que les dispositifs permettant de rendre compte de l'action menée garantissent la préservation de l'intégrité financière, de la transparence, de la réactivité, de la rigueur des contrôles et de la qualité de la gouvernance. Il s'emploiera avec ses partenaires à rendre les processus-métier flexibles et adaptés au contexte, tout en se conformant aux normes internationales en matière de gestion des risques. Pour parer à toute ingérence externe ou implicite au stade de la sélection des partenaires⁵⁵, il fera procéder à des analyses – menées conjointement ou de manière indépendante, prenant en compte les conflits et adaptées à chaque situation – des risques et des conflits d'intérêts potentiels, en veillant non seulement à les gérer, mais aussi à les faire connaître à l'échelle du système.
51. Pour que la politique en matière d'ancrage local soit fructueuse, il faudra que se développent une compréhension commune et un consensus au sujet des degrés de risque acceptables, en particulier dans l'optique de l'établissement de nouveaux partenariats. Seront également nécessaires des mécanismes bien conçus et souples pour la gestion des transferts de fonds et le partage des frais généraux, ainsi que des dispositifs de financement pluriannuels ou souples instaurés avec divers partenaires et donateurs. Pour progresser sur la voie de l'ancrage local, il sera essentiel que le PAM soit en mesure de concrétiser ces engagements grâce au recensement, à l'atténuation et à la gestion des risques à tous les niveaux, ce qui devra se faire de manière ciblée et conjointement.

Mise en œuvre

52. La présente politique est assortie d'un plan d'exécution chiffré, qui énonce les principales mesures à prendre pour que les objectifs fixés soient atteints aux fins suivantes: mesure des progrès accomplis en matière de suivi, de production de données et de gestion des risques; mobilisation de ressources financières suffisantes, la priorité devant être accordée à l'ancrage local dans les budgets de PSP. L'ensemble de ces dispositions aidera le PAM à transférer la responsabilité de l'exécution de ses programmes aux acteurs locaux et nationaux.
53. Entre quatre et six ans après son approbation, la présente politique fera l'objet d'une évaluation indépendante. Les constatations qui en seront issues guideront la poursuite de la mise en œuvre et pourront donner lieu à d'éventuelles mises à jour.

⁵⁵ Par des gouvernements nationaux, des autorités de facto ou des donateurs.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays